



Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

Quatrième session

Genève, 28 septembre – 2 octobre 2015

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Progrès et lacunes dans la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020 : avancées, points forts et problèmes régionaux dans le cadre des activités menées pour atteindre les objectifs de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

Rapport de synthèse sur les progrès de la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques au cours de la période 2011-2013

Note du secrétariat

1. Le secrétariat a l'honneur de distribuer ci-joint, pour l'information des participants, un rapport de synthèse sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques pour la période 2011-2013 (voir l'annexe).
2. Conformément au paragraphe 24 de la Stratégie politique globale, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques revoit périodiquement l'Approche stratégique. Deux de ses fonctions à cet égard consistent à « recevoir les rapports communiqués par toutes les parties prenantes concernées sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique et diffuser, selon qu'il y a lieu, les informations » et à « évaluer la mise en œuvre de l'Approche stratégique afin d'apprécier les progrès réalisés par rapport à l'objectif de 2020 et de prendre des décisions stratégiques, d'assurer la programmation, de fixer les priorités et d'actualiser l'Approche au besoin ».

Mesure que pourrait prendre la Conférence

3. La Conférence pourrait souhaiter, dans la résolution qui sera élaborée au titre du point 5 a) de l'ordre du jour :
 - a) Se féliciter du rapport d'activité pour la période 2011-2013 élaboré par le secrétariat;
 - b) Demander au secrétariat d'élaborer un troisième rapport d'activité, pour la période 2014-2016, comportant une analyse des 20 indicateurs de progrès par rapport au programme de développement pour l'après-2015, ainsi qu'un quatrième rapport d'activité pour la période 2017-2019;
 - c) Inciter les parties prenantes disposant de données complémentaires, telles que les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et les secrétariats des conventions pertinentes, à coordonner leurs activités avec celles du secrétariat de l'Approche stratégique et à mettre les données utiles à la disposition du secrétariat dans le cadre du prochain cycle d'établissements des rapports;

* SAICM/ICCM.4/1.

- d) Prendre note des indicateurs pour lesquels les tendances des données collectées font apparaître moins de progrès que prévu et envisager des moyens d'encourager des activités supplémentaires pendant la période intersessions;
- e) Demander au secrétariat d'examiner, dans le cadre des réunions intersessions pertinentes, les conclusions des travaux visant l'établissement des rapports sur les progrès de la mise en œuvre de l'Approche stratégique afin de sensibiliser et d'augmenter le nombre des parties prenantes qui participeront aux futurs travaux visant l'établissement des rapports.

Annexe

Rapport de synthèse sur les progrès de la mise en œuvre de l'Approche stratégique pour la période 2011-2013

I. Contexte

1. Le présent rapport de synthèse s'inspire du rapport intégral sur les progrès de la mise en œuvre de l'Approche stratégique établi par le secrétariat et présenté au Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa deuxième réunion (SAICM/OEWG.2/INF/4), qui contient une analyse des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique au cours de la période 2011-2013 et une série d'informations plus complète, y compris une comparaison approfondie avec les données du précédent rapport d'activité, à savoir celui de la période 2009-2010, présenté à la Conférence à sa troisième session (SAICM/ICCM.3/INF/6), ainsi qu'une analyse détaillée pour différents groupes de parties prenantes et diverses régions géographiques.
2. Conformément au rôle qui lui est dévolu au sein du secrétariat de l'Approche stratégique, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a aidé le secrétariat à rassembler les données reçues des parties prenantes.
3. Les communications reçues de 83 gouvernements, 5 organisations intergouvernementales, 1 organisation non gouvernementale du secteur privé et 12 organisations non gouvernementales représentant la société civile ont permis de recueillir 101 réponses, sur lesquelles repose l'analyse. S'agissant des gouvernements, le taux global de réponse a été de 43 %, avec d'importantes variations régionales, notamment une sur-représentation des États d'Europe occidentale et autres États et des États d'Europe centrale et orientale dans l'échantillon retenu pour ces pays et une sous-représentation des États d'Afrique. Le nombre très faible des communications reçues des États d'Afrique (10 des 54 pays du continent ont répondu) pose problème en ce sens que les résultats obtenus pour cette région pourraient ne pas être représentatifs d'un échantillon suffisamment large, ce qui tendrait à remettre en question leur utilisation aux fins de l'analyse.
4. Pour établir le présent rapport de synthèse, les données ont été pour l'essentiel agrégées (la liste des indicateurs de progrès se trouve à l'appendice II). L'image globale qui en résulte masque un certain nombre de différences régionales mais fait apparaître des progrès spécifiques selon les régions, parfois liés à la répartition géographique des projets du Programme de démarrage rapide et du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC). Étant donné, toutefois, que toutes les régions ont enregistré des progrès particuliers, souvent dans des domaines où, globalement, les progrès ont été lents, les points forts de chaque région ont été mentionnés dans le rapport de synthèse, tout comme les points faibles. Les parties prenantes voudront peut-être envisager de mettre en place des mécanismes d'échange d'expériences et de meilleures pratiques entre toutes les régions.
5. Les données de la période 2011-2013 ont été comparées aux 11 éléments fondamentaux identifiés dans les directives et orientations générales pour la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques d'ici 2020 (SAICM/ICCM.4/6). Elles confirment largement que les éléments proposés couvrent les activités les plus fréquemment menées, telles que l'application des conventions internationales et la mise en place de cadres juridiques portant sur la totalité du cycle de vie des produits chimiques, la surveillance des effets de ces produits sur la santé et l'environnement, et le renforcement institutionnel entre l'ensemble des acteurs et des industries.

II. Aperçu général

6. Pour la deuxième période de compte rendu, 2011-2013, le niveau global d'activité signalé par les participants à l'enquête s'est établi à 0,47 pour l'ensemble des indicateurs, donnant à penser que près de 50 % des activités indiquées ont été sélectionnées, contre 0,39 pour la première période, 2009-2010^a. Ceci représente une augmentation moyenne d'environ 10 % du nombre des participants à l'enquête ayant choisi des activités pour toutes les questions. Par conséquent, dans les informations qui

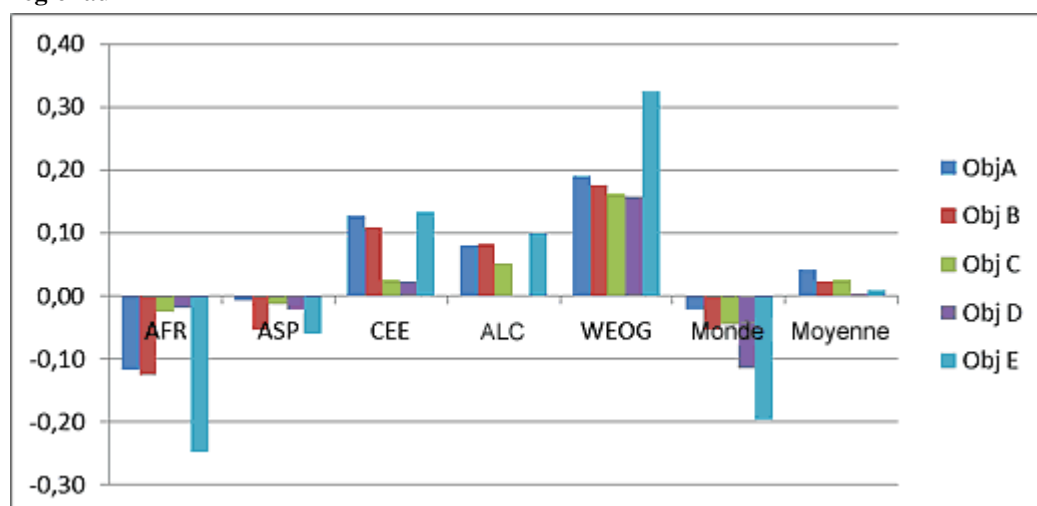
^a Le nombre des activités choisies par chacun des participants à l'enquête est exprimé en pourcentage du nombre total d'activités indiqué pour chaque question. Ainsi, la note 0 signifierait qu'aucune activité n'aurait été sélectionnée par personne, tandis que la note 1 signifierait que toutes les personnes interrogées auraient sélectionné toutes les activités indiquées pour chaque question.

suivent, une augmentation de moins de 10 % pour un indicateur ou une question donnés correspond à un progrès inférieur à la moyenne. La Figure I illustre les progrès moyens accomplis entre les première et deuxième périodes, par région et en fonction de l'objectif de la Stratégie politique globale considéré. Les activités signalées par les participants à l'enquête montrent que les principaux progrès accomplis depuis la première période concernent l'objectif A (réduction des risques) et l'objectif C (gouvernance); ce sont ces mêmes objectifs qui ont fait apparaître le plus haut degré d'activité au cours de la première période de l'exercice 2009-2010, indiquant que les efforts ont continué de porter sur ces deux objectifs, renforçant ainsi le rang de priorité qui leur a été accordé pendant la première période.

7. Une amélioration sensible dans la gamme des activités signalées par les participants provenant des États d'Europe occidentale et autres États entre la première et la deuxième période de compte rendu domine l'amélioration globale des moyennes générales référencées dans le présent rapport. Les régions d'Europe centrale et orientale et d'Amérique latine et des Caraïbes ont également fait état de niveaux d'activité généralement plus élevés pendant la deuxième période que pendant la première, dans une moindre mesure cependant que les États d'Europe occidentale et autres États; tandis que les États d'Afrique et de la région Asie-Pacifique ont signalé moins d'activités que durant la première période. Ce résultat, particulièrement dans le cas de la région Afrique, doit être interprété à la lumière du faible taux de réponse et pourrait ne pas être représentatif des progrès réels accomplis dans ces régions. Cela étant, toutes les régions possèdent leurs points forts, mis en exergue dans les sections ci-après.

Figure I.

Progrès accomplis depuis la première période de compte rendu au regard des objectifs régionaux



Légende : Monde = Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et organisations internationales concernées. Moyenne = la moyenne pour toutes les régions et toutes les catégories mondiales de participants à l'enquête.

8. Si l'on considère les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés pour les différentes catégories de revenus, une image analogue se précise, faisant apparaître des progrès inégaux, voire négatifs dans les pays les moins avancés (PMA) et autres pays à faible revenu, qui ont signalé dans l'ensemble moins d'activités pendant la deuxième période que pendant la première, tandis que les catégories à revenu moyen inférieur et les pays à revenu élevé ont fait part de progrès.

9. Globalement, l'écart entre pays parvenus à différents niveaux de développement, selon la classification du Comité d'aide au développement (CAD), semble se creuser, l'augmentation du niveau d'activité signalé par les pays développés (ne relevant pas du CAD) et les pays à revenu moyen supérieur contrastant avec la réduction, ou la stagnation, du niveau d'activité dans les pays les moins avancés.

III. Analyse par objectif de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique

A. Objectif A : réduction des risques

10. L'objectif A de la Stratégie politique globale comporte cinq indicateurs, pour lesquels les parties prenantes ont signalé un niveau d'activité élevé durant la première période, comparé aux autres objectifs. Cette tendance continue de s'accroître, l'objectif A ayant enregistré le plus de progrès entre la première et la deuxième période. Cette tendance rehausse encore le score relativement élevé des indicateurs de l'objectif A durant la deuxième période.

11. L'amélioration la plus notable depuis le premier rapport d'activité, pour les 20 indicateurs de progrès, a trait à la gestion des déchets dangereux (indicateur 3), qui comprend tant la législation que la gestion de flux de déchets précis. Cette amélioration est corroborée par des progrès analogues en rapport avec l'indicateur 20 relatif à la prévention du trafic de déchets dangereux (voir également l'objectif E).

12. Quelques-unes des activités le plus souvent signalées par les participants à l'enquête, et qui reviennent dans tout le questionnaire, figurent sous l'indicateur 2. Près de 90 % des participants ont mentionné l'existence de mécanismes de communication des données pour les polluants organiques persistants et les pesticides et 82 % ont mentionné l'existence d'une surveillance des produits chimiques dans l'environnement au titre de l'indicateur 4. La fréquence des incidents chimiques signalés dans le contexte de la surveillance exercée au titre de l'Approche stratégique, dans le cadre de l'enquête menée aux fins d'établissement du rapport d'activité (65 % dans le rapport d'activité pour la deuxième période), ne correspond pas aux données de surveillance des incidents chimiques au titre du Règlement sanitaire international, qui suscite un taux beaucoup plus bas de réponses positives, en particulier pour les Amériques et la Méditerranée orientale. L'OMS attribue cette situation à des omissions de la part des participants à l'enquête, vu que le Règlement sanitaire international compte 196 États Parties; on en a conclu que les communications interministérielles devaient être améliorées dans tous les pays (SAICM/OEWG.2/8).

13. Le tableau ci-dessous récapitule les progrès enregistrés pour chacun des indicateurs de progrès relatifs à l'objectif A, en rapport avec les éléments fondamentaux identifiés dans les directives et orientations générales. Malgré une certaine cohérence, les parties prenantes souhaiteront peut-être examiner plus avant ces indicateurs en vue d'améliorer la couverture des éléments fondamentaux aux fins de l'établissement des futurs rapports. Des renseignements plus détaillés sur les progrès accomplis au regard des éléments fondamentaux de l'objectif A se trouvent dans les figures qui font suite au tableau (figures II a) à c)).

<i>Élément fondamental des directives et orientations générales</i>	<i>Indicateurs de progrès et questions pertinents (objectif A)</i>	<i>Progrès accomplis entre les première et deuxième périodes d'établissement des rapports (y compris les succès régionaux)</i>
I. Cadres juridiques portant sur la totalité du cycle de vie des produits chimiques et des déchets	En partie couverts (pour les déchets) par l'indicateur 3 sur la législation ou les permis, portant sur : a) toutes les étapes du cycle de gestion des déchets dangereux b) les flux de déchets dangereux	a) Augmentation de 5 à 18 % pour différentes étapes b) Augmentation de 5 à 19 % pour différents flux (voir figure II a))
VIII. Évaluation des risques posés par les produits chimiques et réduction des risques moyennant le recours aux meilleures pratiques	Indicateur 1 : utilisation d'outils et de directives Indicateur 5 : évaluation scientifique des risques	Indicateur 1 : La région de l'Amérique latine et des Caraïbes signale un double emploi entre le portail e-chem et les directives de l'Organisation de coopération et de développement économiques applicables aux essais de produits chimiques pendant la deuxième période de compte rendu. Indicateur 5 : La région de l'Europe centrale et orientale signale un double emploi de l'évaluation scientifique des produits chimiques industriels durant la deuxième période de compte rendu comparé à la première.

X. Surveillance et évaluation des effets des produits chimiques sur la santé et l'environnement

Indicateur 4 : surveillance de la santé et de l'environnement
(voir aussi l'objectif B)

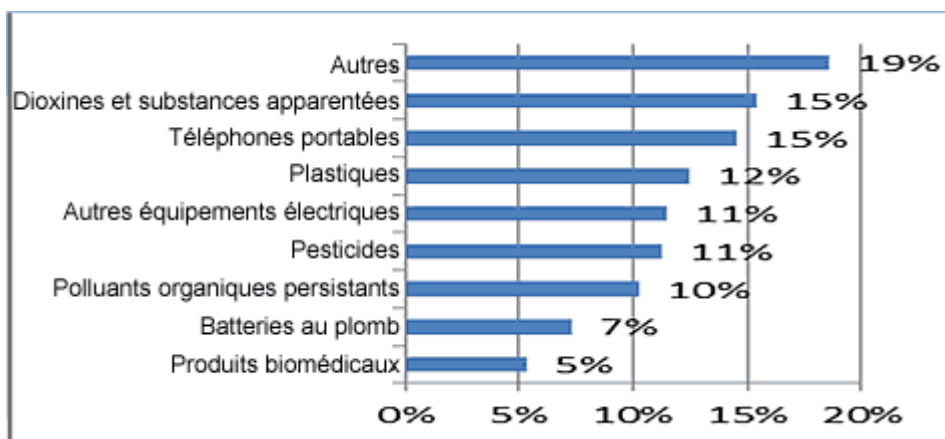
La surveillance de l'environnement a été mentionnée par 82 % de l'ensemble des participants à l'enquête, ce qui représente une augmentation de 5 %.

Incidents chimiques : Amélioration de la surveillance globale (11 %) et de la surveillance dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (20 %).

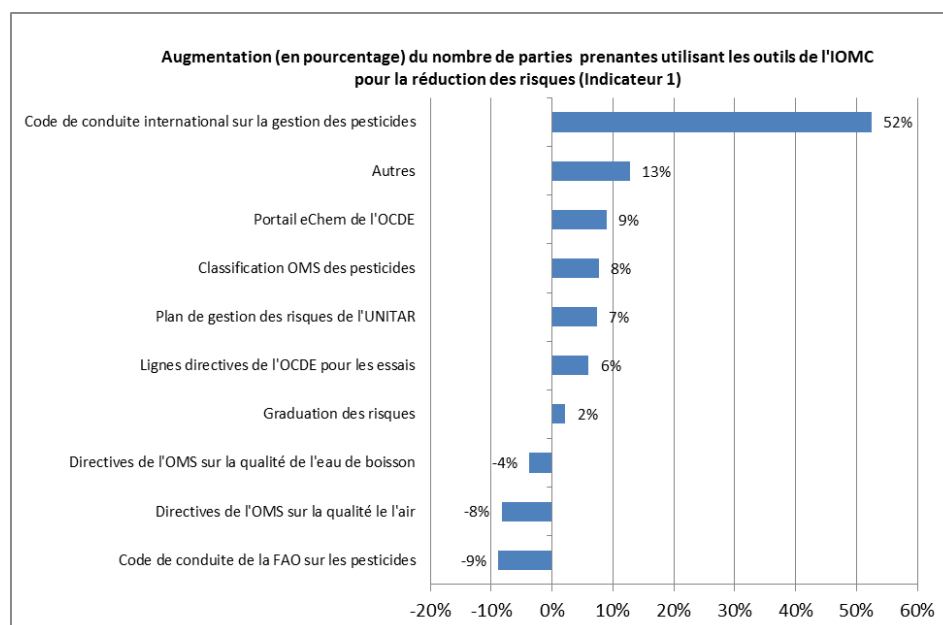
Figure II.

Augmentation (en pourcentage) du nombre de parties prenantes sélectionnant des options au titre des indicateurs relatifs à l'objectif A (entre la première période de compte rendu et la deuxième)

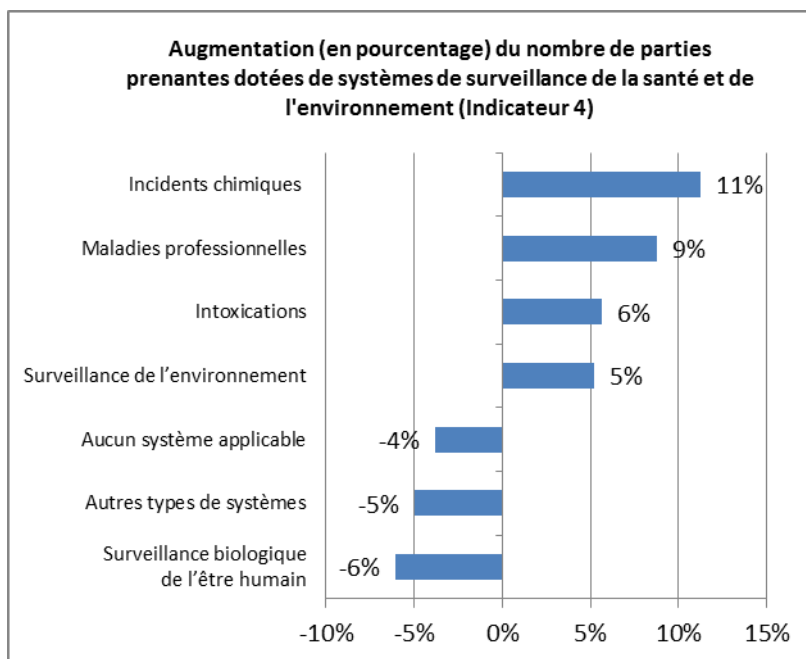
a) Progrès dans le respect de la législation et/ou de l'utilisation des permis applicables aux déchets dangereux : les différentes étapes du cycle de gestion des déchets et les flux de déchets (indicateur 3, élément fondamental I)



b) Progrès dans l'utilisation d'outils (indicateur 1, élément fondamental VIII)



c) **Progrès dans la surveillance de la santé et de l'environnement (indicateur 4, élément fondamental X)**



B. Objectif B : connaissances et informations

14. D'une manière générale, les progrès ont été moindres pour l'ensemble des indicateurs au titre de l'objectif B comparé à l'objectif A. Toutefois, des progrès notables ont été accomplis sur chacun d'entre eux, en particulier s'agissant de l'indicateur 6 et de l'application du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), domaine dans lequel on relève une augmentation de 22 % des activités lancées par les parties prenantes pour appliquer le Système aux pesticides. Ce constat justifie la priorité accordée au Système général harmonisé dans le cadre des éléments fondamentaux; dans le cas de l'Amérique latine et des Caraïbes, les progrès accomplis résultent d'un ferme soutien du Programme de démarrage rapide.

15. Une augmentation supérieure à la moyenne des réponses positives reçues des parties prenantes depuis le rapport d'activité de la première période est également observée au titre de l'indicateur 7 (activités de sensibilisation des groupes vulnérables) et de l'indicateur 9 (fourniture d'informations aux parties prenantes par le biais de sites Internet). Les représentants de la société civile, en particulier, signalent que leurs activités de communication auraient atteint 65 % de groupes vulnérables de plus que leurs homologues gouvernementaux, ce qui met en relief l'importance du rôle multisectoriel et multipartite de l'Approche stratégique.

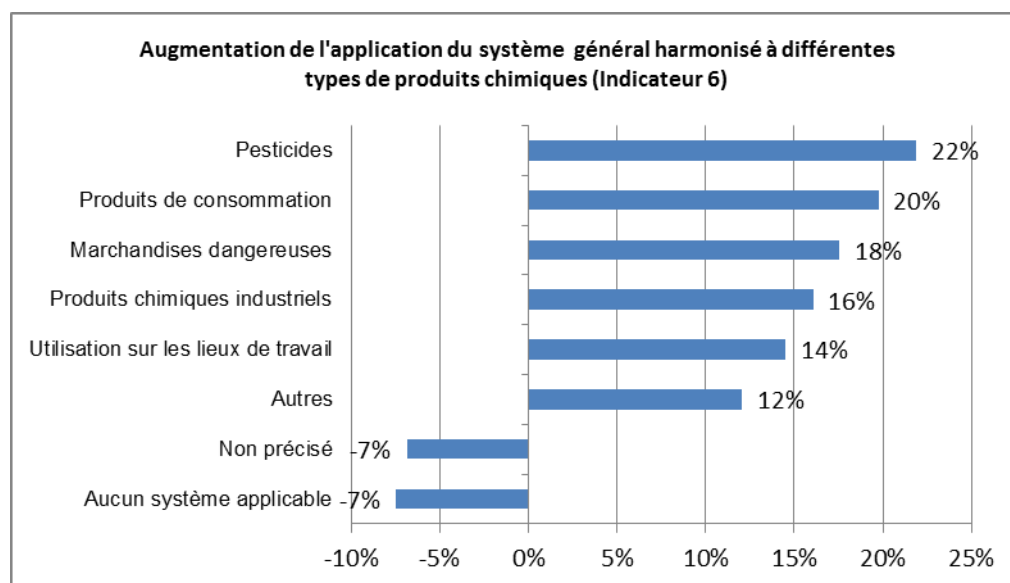
<i>Élément fondamental des directives et orientations générales</i>	<i>Indicateurs de progrès et questions pertinents (objectif B)</i>	<i>Progrès accomplis entre les première et deuxième périodes d'établissement des rapports (y compris les succès régionaux)</i>
V : Collecte de données et d'informations et systèmes d'échange transparents entre toutes les parties prenantes à l'aide d'une méthode fondée sur le cycle de vie, comme par exemple l'application du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des	Indicateur 7 : matériels de sensibilisation destinés aux groupes vulnérables Indicateur 9 : fourniture d'informations aux parties prenantes par le biais de sites Internet	Indicateur 7 : Augmentation du nombre moyen de groupes vulnérables ciblé par les participants à l'enquête, qui est passé de 2,5 groupes pour la première période à plus de 3 pour la deuxième période. Augmentation de 15 % des participants à l'enquête ciblant le grand public, les enfants, les femmes et les personnes âgées. Toutefois, une légère diminution a été constatée dans le cas des travailleurs migrants. Au total, 48 % des parties prenantes (provenant essentiellement de pays à revenu moyen supérieur) ont signalé que le secteur sanitaire fournissait des informations. Indicateur 9 : Augmentation du nombre de sujets abordés sur les sites Internet, qui est passé de 4 à 4,8 sur les 10 sujets

produits chimiques	Indicateur 6, question 3.2 sur la conformité avec le Système général harmonisé (par types de produits chimiques)	disponibles. Augmentation (entre 12 et 22 %) pour différents types de produits chimiques, les progrès les plus importants concernant les pesticides (voir la figure III a)). Les progrès les plus notables concernent l'Amérique latine et les Caraïbes (30 % de réponses en plus pour la deuxième période comparé à la première). Ceci correspond à une augmentation sensible des investissements au titre du Programme de démarrage rapide dans cette région (5 des 12 projets de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) consacrés au Système général harmonisé dans le monde en sont aux stades 9 à 12, qui couvrent la deuxième période de compte rendu).
X : Surveillance et évaluation des effets des produits chimiques sur la santé et l'environnement	Indicateur 8 : recherche	Indicateur 8 : Peu de progrès dans l'ensemble. Une légère amélioration dans le domaine de la recherche de solutions de remplacement (39 % pour la deuxième période de compte rendu, contre 32 % pour la première période), accompagnée cependant d'une baisse des activités de recherche visant des modes de production plus propres (figure III c)).

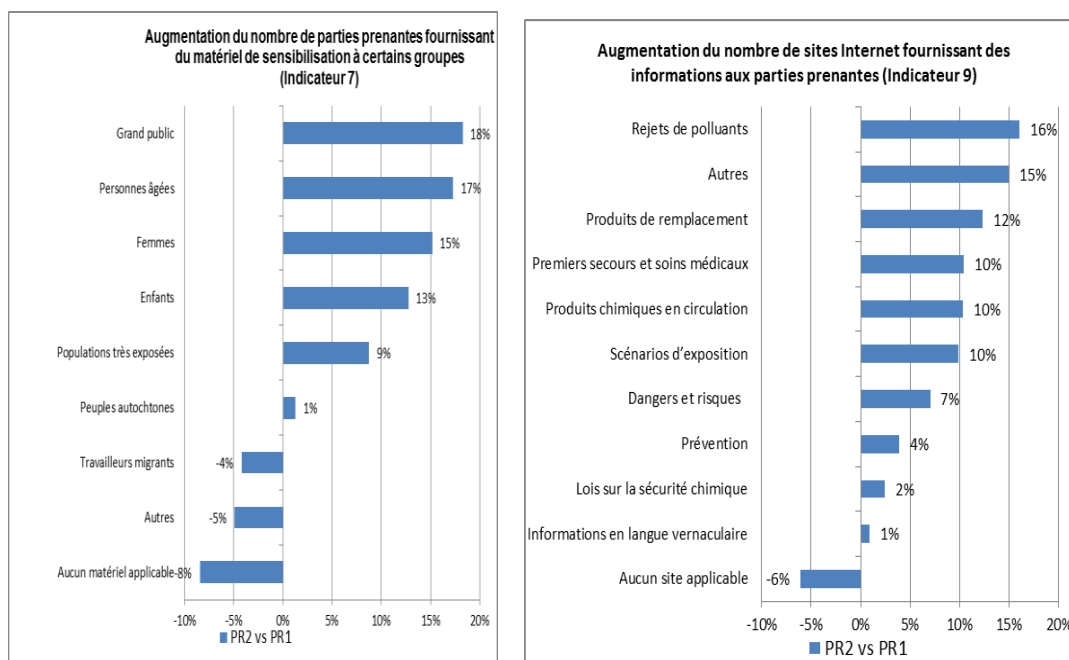
Figure III.

Augmentation (en pourcentage) du nombre de parties prenantes sélectionnant des options au titre des indicateurs relatifs à l'objectif B (entre la première période de compte rendu et la deuxième)

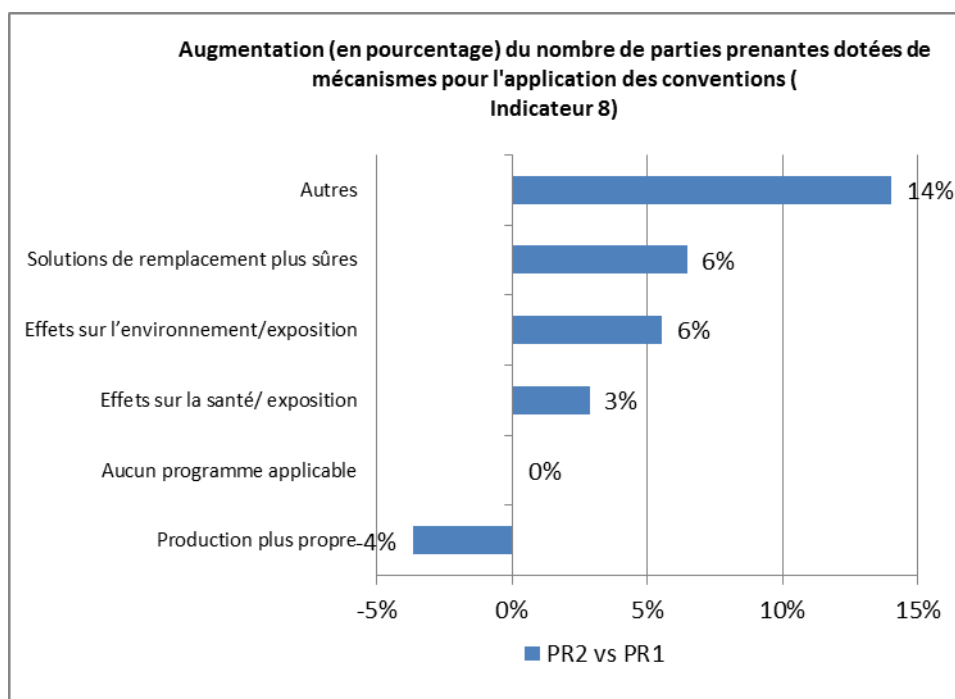
a) Amélioration de l'application du Système général harmonisé à différents types de produits chimiques (élément fondamental V, indicateur 6)



b) Amélioration de la fourniture d'informations aux groupes vulnérables : (à gauche) sous forme de matériels et (à droite) par le biais de sites Internet (élément fondamental V, indicateurs 7 et 9)



c) Parties prenantes dotées de programmes de recherche (élément fondamental X, indicateur 8)



C. Objectif C : gouvernance

16. On a constaté, au titre de l'indicateur 12 relatif à la mise en œuvre des priorités internationales dans le domaine des produits chimiques (application des conventions et accords multilatéraux sur l'environnement), un niveau d'activité élevé durant la première période de compte rendu. Durant la deuxième période, plus de 85 % des participants à l'enquête ont signalé la mise en place de mécanismes visant l'application du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Ceci représente le plus fort pourcentage pour n'importe quelle activité mentionnée dans le questionnaire (voir également l'objectif A, indicateur 2, sur la réglementation des polluants organiques persistants et des substances appauvrissant la couche d'ozone). La proportion des participants à l'enquête ayant sélectionné des mécanismes pour appliquer les conventions de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT) reste nettement inférieure à celle des participants qui ont choisi de mettre en place de tels mécanismes pour le groupe produits chimiques et déchets; toutefois, ces conventions ainsi que les conventions de la Commission

économique pour l'Europe (CEE) ont davantage progressé depuis la première période de compte rendu, pour une large part sous l'effet de l'augmentation des réponses positives des États d'Europe occidentale et autres États.

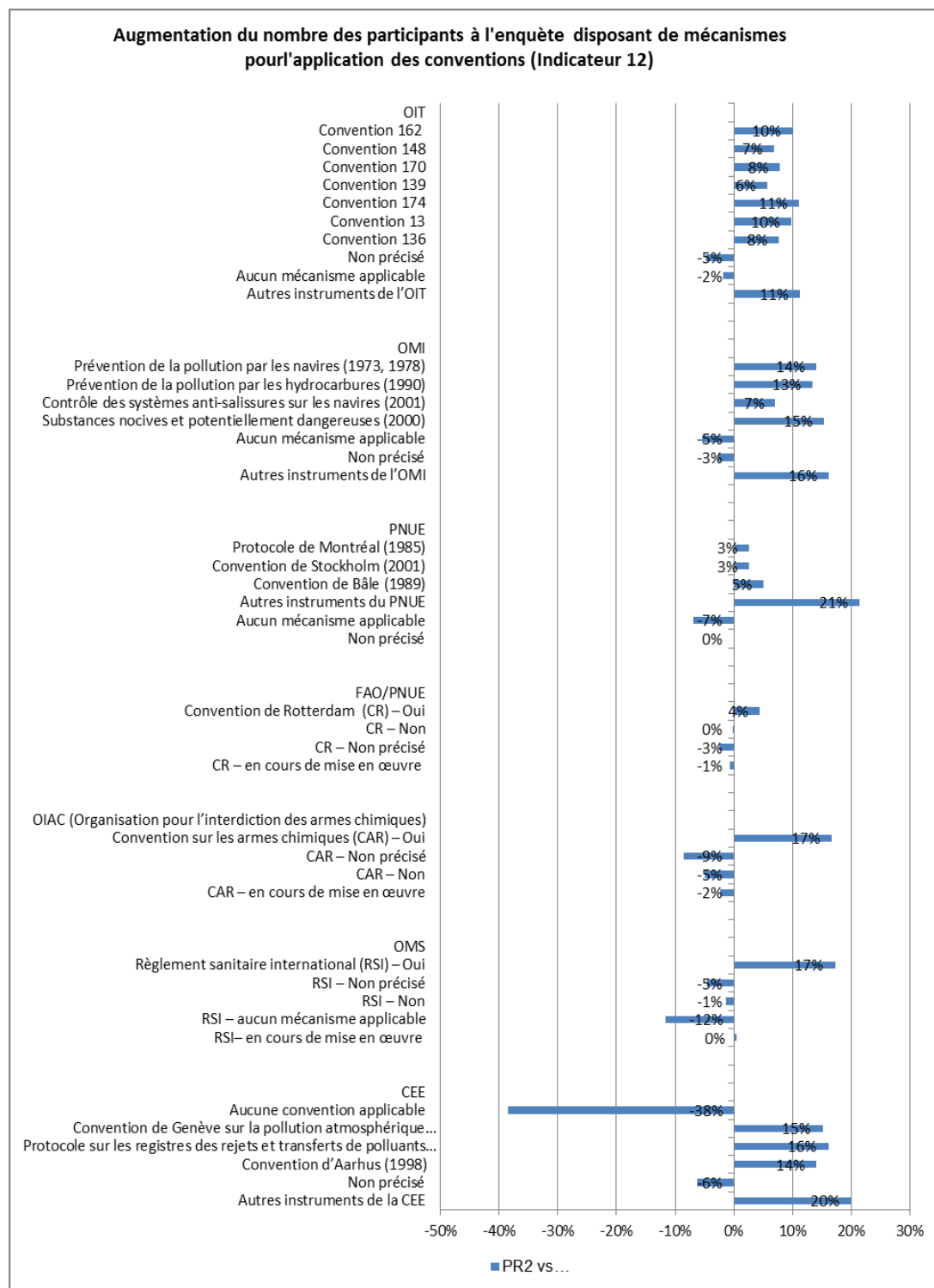
17. L'engagement en faveur de l'Approche stratégique signalé par une proportion importante de parties prenantes pendant la première période de compte rendu a légèrement fléchi pendant la deuxième période. Ceci pourrait s'expliquer en partie par le caractère non cumulable de certaines options (le plan de mise en œuvre de l'Approche stratégique pourrait, par exemple, n'avoir été élaboré qu'une seule fois ou rarement mis à jour). D'autre part, certaines options pourraient ne pas s'appliquer à certains pays, qui n'auraient pas mis en place de dispositions institutionnelles spécifiques pour l'Approche stratégique, préférant traiter des questions connexes dans d'autres cadres. Les participants de la région Afrique ont mentionné l'existence de comités multipartites très divers, un plus grand nombre de ministères étant représentés que dans toute autre région.

<i>Élément fondamental des directives et orientations générales</i>	<i>Indicateurs de progrès et questions pertinents (objectif C)</i>	<i>Progrès accomplis entre les première et deuxième périodes d'établissement des rapports (y compris les succès régionaux)</i>
III : Application des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets, des conventions sur la santé et le travail et autres conventions pertinentes ainsi que des mécanismes librement consentis	Indicateur 12 : mise en œuvre des priorités convenues au niveau international	Peu de progrès par rapport à un bon départ (supérieur à 80 %) dans l'application de la Convention de Bâle, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, la Convention de Stockholm et le Protocole de Montréal. Une amélioration de l'application des conventions de l'Organisation internationale du travail (6 à 11 %); des conventions de l'Organisation maritime internationale (7 à 16 %); et des conventions de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (14 à 20 %) (figure IV a))
IV : Cadres institutionnels et mécanismes de coordination solides entre les parties prenantes concernées	Indicateur 10 : engagement en faveur de l'Approche stratégique Indicateur 11 : engagement des parties prenantes au sein des mécanismes de coordination	Indicateur 10 : diminution de la participation des parties prenantes (-12 %) aux travaux du comité chargé de coordonner la mise en œuvre de l'Approche stratégique Indicateur 11 : représentation de 15 à 16 % des parties prenantes des secteurs de l'éducation et de la santé au sein des mécanismes de coordination

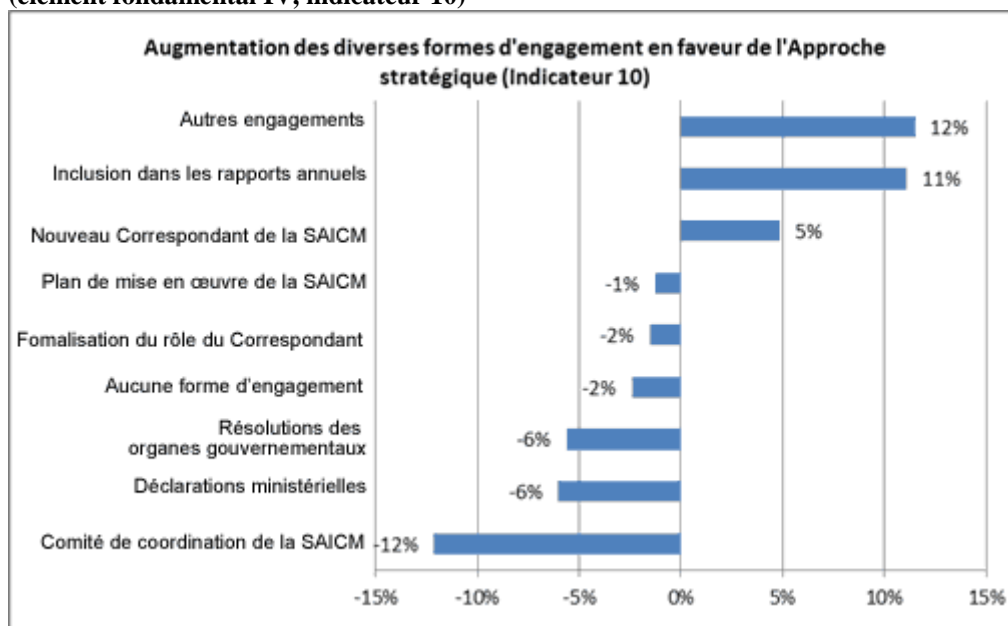
Figure IV

Augmentation (en pourcentage) du nombre de parties prenantes sélectionnant des options au titre des indicateurs relatifs à l'objectif C (entre la première période de compte rendu et la deuxième)

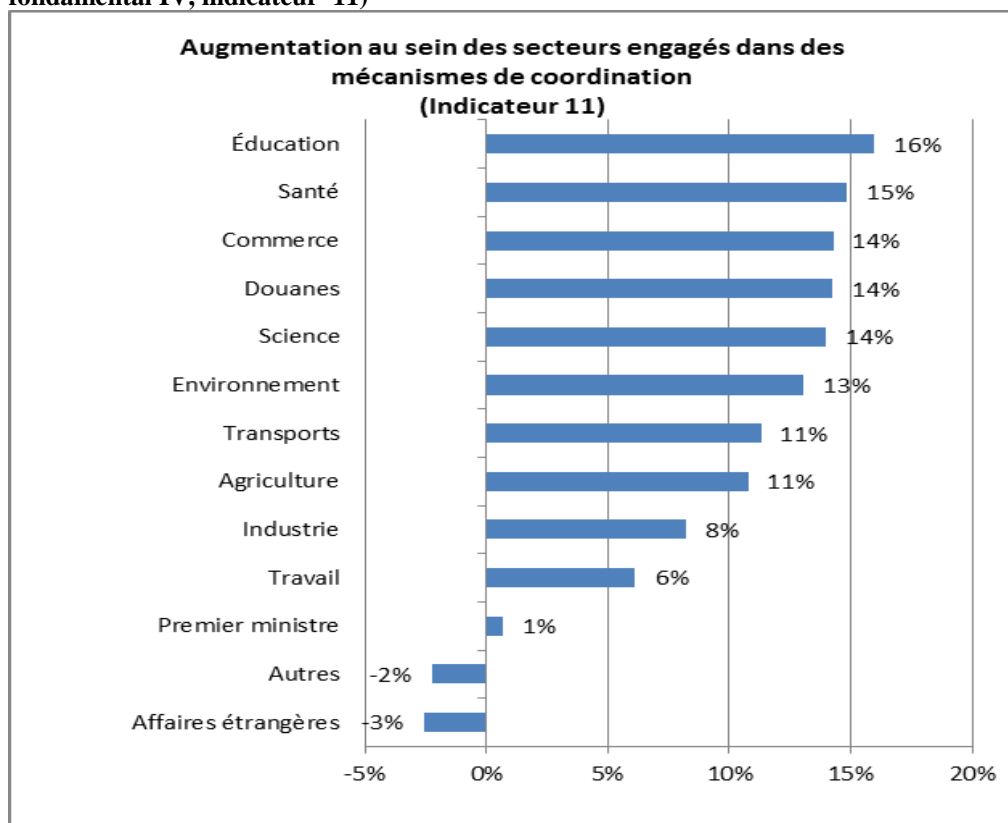
a) Augmentation du nombre de participants à l'enquête disposant de mécanismes d'application des conventions (élément fondamental III, indicateur 12)



b) Augmentation des diverses formes d'engagement en faveur de l'Approche stratégique (élément fondamental IV, indicateur 10)



c) Augmentation au sein des secteurs engagés dans des mécanismes de coordination (élément fondamental IV, indicateur 11)



D. Objectif D : renforcement des capacités et coopération technique

18. Parmi les cinq objectifs de la Stratégie politique globale, l'objectif D est celui qui a enregistré le moins de progrès depuis la première période de compte rendu. Ceci est peut-être dû, en partie, aux difficultés que pose l'interprétation des réponses aux questions qui ne s'appliquent pas uniformément à l'ensemble des participants à l'enquête, puisque l'assistance financière et technique est, en règle générale, fournie par les pays donateurs aux pays bénéficiaires, chaque catégorie répondant différemment aux questions posées.

19. Cela dit, des progrès globaux inférieurs à la moyenne ont été observés pour certains indicateurs au titre de cet objectif, y compris pour l'intégration des produits chimiques dans les plans nationaux de développement. Sur les 12 projets menés à cette fin dans le cadre du Programme de démarrage rapide, la moitié concernait des pays parmi les moins avancés et autres pays à faible revenu, et la moitié des pays à revenu moyen. Le nombre de pays à revenu moyen ayant signalé que leurs programmes d'aide au développement incluaient les produits chimiques a augmenté d'environ 10 %, atteignant près de 80 %, contre 60 % pour les pays à revenu moyen inférieur et à revenu moyen supérieur.

20. L'accès aux sources de financement autres que celles offertes par le Programme de démarrage rapide a relativement peu progressé, aucune augmentation nette du nombre de sources de financement différentes mentionnées par les participants à l'enquête n'ayant été constatée. Vu le nombre extrêmement faible de participants ayant accédé à un financement du secteur privé au cours de la première période de compte rendu, l'augmentation modeste (10 %) enregistrée pendant la deuxième période représente un doublement du nombre total, concernant essentiellement les États d'Europe occidentale et autres États. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont signalé être parvenus à accéder à un nombre sensiblement plus élevé de sources de financement autres que les fonds du Programme de démarrage rapide, la moitié des participants de cette région ayant précisé qu'ils étaient parvenus à accéder à quatre ou cinq sources, comparé à tout juste un tiers pour l'ensemble des participants au niveau mondial.

21. En revanche, des progrès plus importants ont été constatés dans la fourniture de ressources financières et techniques au titre de l'indicateur 13, 57 % des pays admis à bénéficier d'une aide publique au développement (APD) selon la liste du Comité d'aide au développement de l'OCDE ayant déclaré avoir reçu une assistance financière bilatérale contre 34 % pendant la première période de compte rendu. Une augmentation analogue a également été constatée dans la fourniture d'une assistance technique, passée de 57 % des pays admis à bénéficier d'une APD pendant la première période de compte rendu à 80 % durant la deuxième période; ceci est corroboré par une augmentation de 16 % du nombre de participants à l'enquête ayant fait état d'un renforcement des capacités dans le cadre de la coopération régionale au titre de l'indicateur 15.

22. L'élément fondamental X, qui comprend le renforcement institutionnel des centres anti-poison, n'est pas directement représenté par un indicateur de progrès. Toutefois, les données de l'OMS sur ces centres révèlent que de nombreux pays ne disposent pas encore des capacités essentielles en matière de produits chimiques prévues par le Règlement sanitaire international. La mesure dans laquelle les capacités nécessaires sont en place varie selon les régions de l'OMS, la région Afrique disposant en moyenne de seulement 29 % des capacités nécessaires pour les produits chimiques, contre 74 % pour la région Europe. Les quatre autres régions ne disposent que d'environ 50 % des capacités nécessaires.^b L'OMS tient à jour un annuaire mondial des centres anti-poison, d'où il ressort que bon nombre de pays, dont la plupart sont des pays africains, n'ont toujours pas accès à des services d'information sur les poisons.

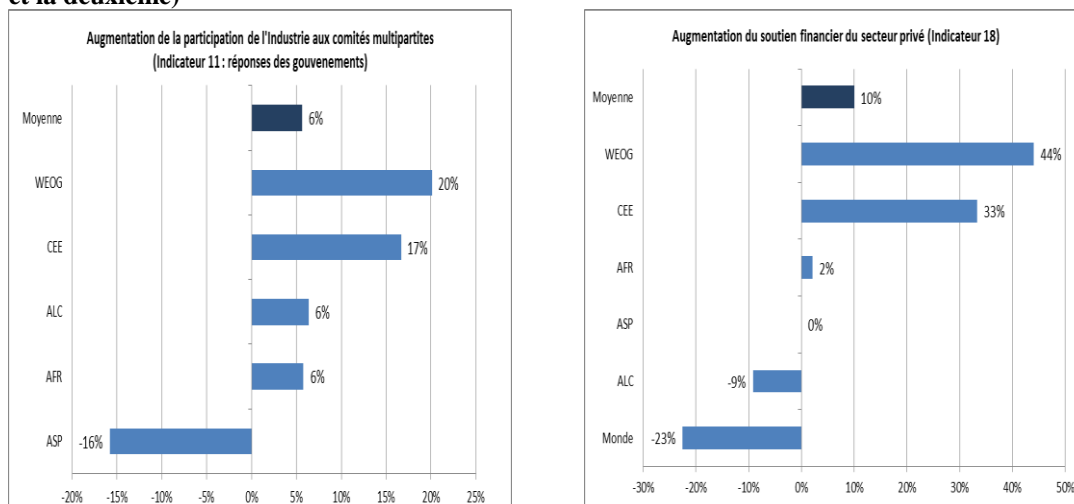
23. Le renforcement institutionnel des centres anti-poison s'impose, vu la diminution du nombre de ces centres (340 pendant la première période de compte rendu contre 274 pendant la deuxième) ainsi que des pays en possédant (46 % pendant la première période de compte rendu contre 44 % pendant la deuxième).^c Les bureaux de l'OMS qui collectent ces données ont récemment adopté une méthode systématique à cette fin, en sorte que la collecte des données s'améliore constamment.

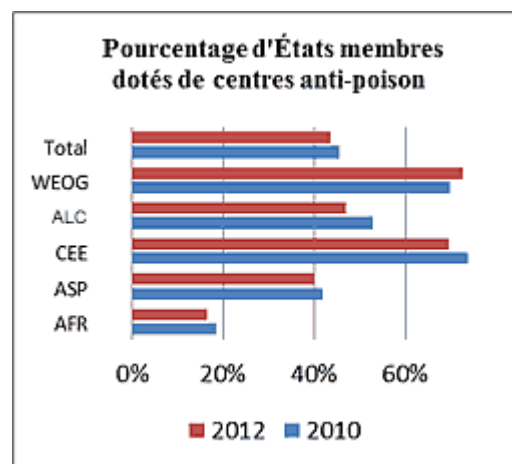
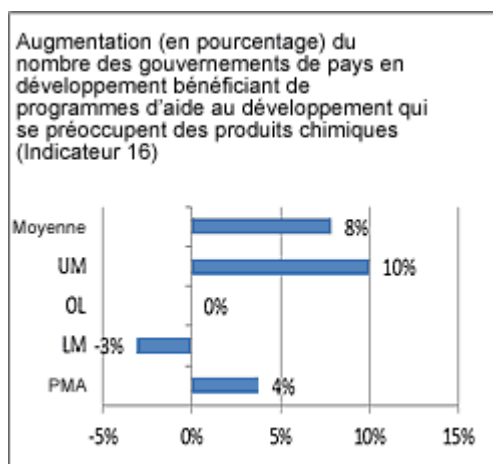
^b Voir le document SAICM/OEWG.2/8, par. 28.

^c Les données pour la deuxième période datent de 2012. Elles ont été compilées en liaison avec les bureaux régionaux et nationaux et les associations de centres anti-poison dans le cadre des enquêtes menées auprès des centres identifiés. Il se peut néanmoins que tous les centres anti-poison n'aient pas été identifiés ou signalés.

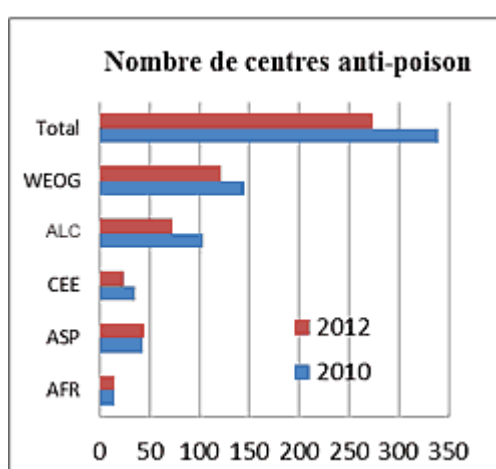
<i>Élément fondamental des directives et orientations générales</i>	<i>Indicateurs de progrès et questions pertinents (objectif D)</i>	<i>Progrès accomplis entre les première et deuxième périodes d'établissement des rapports (y compris les succès régionaux)</i>
VI : Participation et responsabilité définie de l'industrie pendant toute la durée du cycle de vie des projets, y compris en matière de politiques et systèmes de recouvrement des coûts et de prise en compte de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les politiques et pratiques des entreprises	Indicateur 11 : engagement des parties prenantes dans les comités de coordination Indicateur 18 : questions sur l'accès au financement du secteur privé	Indicateur 11: Augmentation de 5 % du nombre de comités de coordination multipartites auxquels siègent des représentants de l'industrie (qui passe ainsi à 72 %). Au total, 90 % des gouvernements africains participant à l'enquête ont mentionné la participation de l'industrie. Indicateur 18: Augmentation de 10 % du nombre de participants à l'enquête ayant pu accéder à un financement du secteur privé, doublant ainsi le taux enregistré pour la première période de compte rendu, essentiellement sous l'impulsion des États d'Europe occidentale et autres États et des États d'Europe centrale et orientale.
VII : Prise en compte de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans les processus budgétaires et plans nationaux de développement en matière de santé, travail, bien-être social, environnement et économie.	Indicateur 16 : plans nationaux de développement	Indicateur 16 : Augmentation de 8 % du nombre des participants à l'enquête autres que les donateurs qui ont inclus les produits chimiques dans leurs plans nationaux de développement (qui passe ainsi à 53 %).
IX : Renforcement de la capacité de faire face aux accidents chimiques, y compris le renforcement institutionnel des centres anti-poison	Cet élément n'est couvert par aucun indicateur de progrès. Toutefois, les données de l'OMS mentionnées aux paragraphes 16 et 17 et à la figure V révèlent que de nombreux pays ne disposent pas encore des capacités essentielles en matière de produits chimiques prévues par le Règlement sanitaire international.	

Figure V. Augmentation (en pourcentage) du nombre de parties prenantes sélectionnant des options au titre des indicateurs relatifs à l'objectif D (entre la première période de compte rendu et la deuxième)





Légende : UM = Pays à revenu moyen supérieur ; OL = Pays à faible revenu ; LM = Pays à revenu moyen inférieur.



E. Objectif E : trafic international

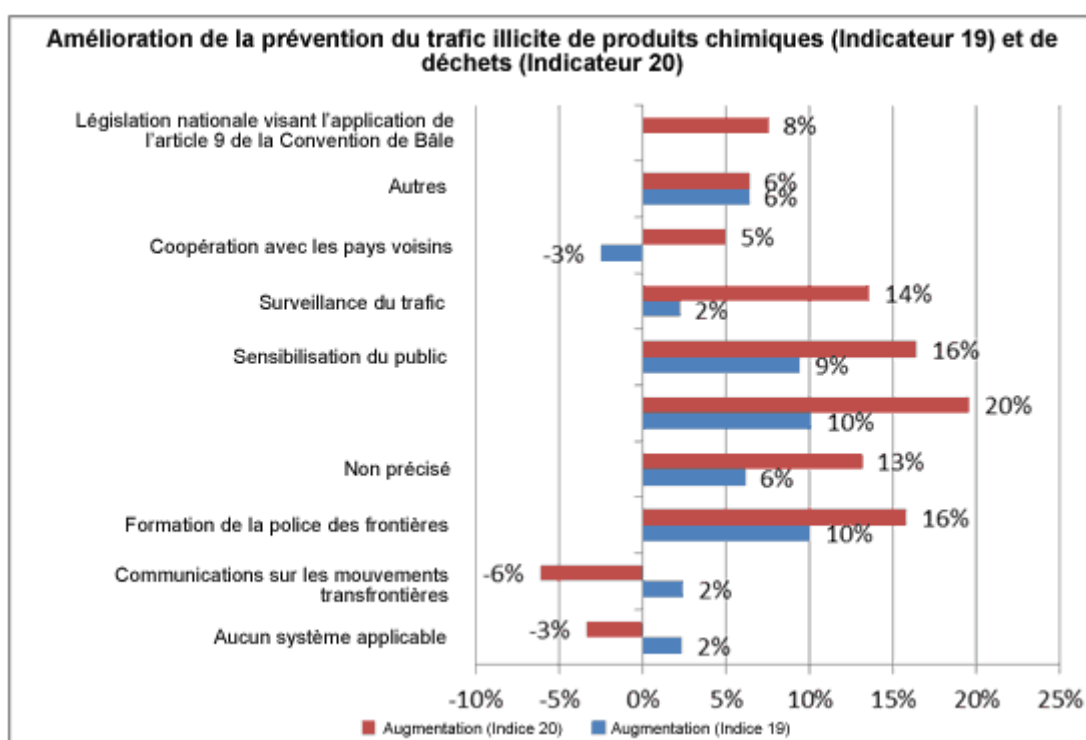
24. Confirmant les conclusions tirées de l'indicateur 3, relatif à la gestion des déchets dangereux, des progrès à hauteur de 20 % ont été enregistrés pour l'indicateur 20, relatif à la prévention du trafic de déchets dangereux, s'agissant en particulier de la surveillance du trafic international de ces déchets (voir la figure 6).

25. L'Europe centrale et orientale a également fait d'importants progrès dans l'échange d'informations avec d'autres pays au sujet des mouvements transfrontières de déchets dangereux, passant du tiers à la moitié des participants de cette région.

Élément fondamental des directives et orientations générales	Indicateurs de progrès et questions pertinents (objectif E)	Progrès accomplis entre les première et deuxième périodes d'établissement des rapports (y compris les succès régionaux)
I : Cadres juridiques portant sur le cycle de vie des produits chimiques et des déchets	Indicateur 20 : question concernant la législation nationale visant l'application de l'article 9 de la Convention de Bâle, relatif au commerce illicite. (voir aussi l'objectif A, indicateur 3, sur les déchets dangereux)	Indicateur 20 : Plus de 70 % des participants à l'enquête ont signalé disposer d'une législation à cette fin, soit une légère augmentation par rapport à la première période de compte rendu.
II : Mécanismes d'application	Indicateurs 19 et 20 :	Indicateur 19: Augmentation de 20 % du nombre de participants à l'enquête ayant fait

et de respect	mécanismes visant à prévenir le trafic – options concernant l'application des législations nationales visant à prévenir le trafic de déchets dangereux, la coopération et les accords juridiques avec les pays voisins	état de l'application de la législation visant à prévenir le trafic. Indicateur 20 (déchets dangereux) : Augmentation de plus de 35 % du nombre de participants à l'enquête ayant fait état de la surveillance du trafic de déchets dans la région Asie-Pacifique et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui est passé de 20 % pendant la première période de compte rendu à 56 % et 60 %, respectivement, pendant la deuxième période.
---------------	--	---

Figure VI. Augmentation (en pourcentage) du nombre de parties prenantes sélectionnant des options au titre des indicateurs relatifs à l'objectif E (entre la première période de compte rendu et la deuxième)



IV. Conclusions

26. Le présent rapport montre qu'il est possible de faire correspondre la plupart des indicateurs avec les éléments fondamentaux recensés dans les directives et orientations générales pour la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques d'ici 2020. Toutefois, bien que cette relation fasse apparaître une certaine cohérence, les parties prenantes souhaitent peut-être examiner les indicateurs plus avant en vue d'améliorer la couverture des éléments fondamentaux aux fins de l'établissement des futurs rapports.

27. Les indicateurs et les questions posées au sujet des activités peuvent être subjectifs et susciter des réponses variées, en partie à cause de la nature même des indicateurs, qui reposent sur le principe de l'auto-évaluation. Les parties prenantes souhaitent peut-être essayer de quantifier cette variabilité en vue de la réduire (par exemple, en chargeant un groupe d'utilisateurs de s'occuper de la question), en donnant éventuellement aux participants à l'enquête des conseils pour répondre à telle ou telle question ou en leur proposant des méthodes pour enregistrer les preuves à l'appui de leurs réponses, dont ils pourraient aussi se servir dans leurs futures communications.

28. Les résultats de l'enquête montrent que chaque région et groupement économique a adopté sa propre démarche en vue de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020. Le recueil de données de base et de preuves (sur les cas d'intoxication ou sur les dépenses afférentes à la gestion des produits

chimiques, par exemple) est une étape essentielle vers l'intégration de la gestion nationale des produits chimiques.

29. L'inclusion de la gestion des produits chimiques et des cibles connexes dans bon nombre d'objectifs de développement durable, plutôt que d'en faire un objectif à part entière, exigera peut-être aussi la collecte ciblée d'un plus grand nombre de preuves factuelles et de données quantitatives à l'avenir.

30. Bien que la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ait fait l'objet d'une attention considérable aux niveaux national, régional et mondial, le présent rapport de synthèse démontre que bien d'autres activités sont encore indispensables pour parvenir à l'objectif fixé pour 2020. Il démontre en outre qu'il faudra continuer de mettre l'accent sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets après 2020 pour relever les défis croissants dans tous les secteurs concernés.

Appendice I

Liste des parties prenantes ayant soumis des informations pour l'établissement des rapports

1. Les gouvernements des 78 pays suivants ont intégralement rempli le questionnaire en ligne : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Bélarus, Belgique, Belize, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, , Gambie, Guatemala Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Islande, Jamaïque, Japon, Kenya, Lesotho, Lettonie, Lituanie, Malaisie, Maldives, Mali, Maurice, Mexique, Monaco, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Palaos, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Suriname, Thaïlande, Ukraine, Uruguay, Viet Nam et Zambie. Les gouvernements des 10 pays suivants ont rempli partiellement le questionnaire en ligne : Autriche, Bahreïn, Ghana, Îles Marshall, Libéria, Madagascar, Malawi, Qatar, République arabe syrienne et Tchad.
2. Les 11 organisations intergouvernementales suivantes, y compris les 6 organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques ont intégralement rempli le questionnaire : Banque mondiale; Commission européenne; Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche; Organisation de coopération et de développement économiques; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; Organisation internationale du Travail; Organisation mondiale de la Santé; Programme des Nations Unies pour le développement; Programme des Nations Unies pour l'environnement; Système d'intégration de l'Amérique centrale.
3. Les 19 organisations non gouvernementales suivantes, dont 6 organisations du secteur privé, ont intégralement rempli le questionnaire : Associated Labour Unions - Trade Union Congress of the Philippines, Association d'éducation environnementale et de protection des oiseaux au Maroc, Association turque des fabricants de produits chimiques, Confédération syndicale internationale (CSI), Conseil international des associations chimiques, Conseil international des mines et métaux, CropLife International, Day Hospital Institute for Development and Rehabilitation, Environmental Ambassadors, Groundwork, Health Care Without Harm, International Society of Doctors for the Environment, New Brunswick Partners in Agriculture, Occupational Knowledge International, Organisation des femmes arméniennes pour la santé et l'environnement, Organisation régionale africaine de la CSI, Réseau d'action contre les pesticides, Réseau pour le développement durable, Société de toxicologie et de chimie de l'environnement. Les 6 organisations non gouvernementales suivantes ont partiellement rempli le formulaire, en soumettant une ou plusieurs parties : Centre de recherche et d'éducation pour le développement; Centre for Environment and Sustainable Development; Centre for Occupational and Environmental Health de l'Université du Cap; Euro-Mediterranean Association for Sustainable Development; Golan Environment and Heritage Association; Union internationale de toxicologie.

Appendice II

Liste des indicateurs pour l'établissement des rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique et des éléments fondamentaux des directives et orientations générales

Les 20 indicateurs suivants ont été adoptés par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa deuxième session, en mai 2009 (SAICM/ICCM.2/15, annexe III).

Objectif de l'Approche stratégique	Indicateur de progrès	Élément fondamental
A. Réduction des risques	1. Nombre de pays (et d'organisations) qui appliquent des outils convenus pour la gestion des produits chimiques	VIII : Évaluation des risques et recours aux meilleures pratiques
	2. Nombre de pays (et d'organisations) dotés de mécanismes visant les principales catégories de produits chimiques	
	3. Nombre de pays (et d'organisations) ayant pris des dispositions pour la gestion des déchets dangereux	I : Cadres juridiques
	4. Nombre de pays (et d'organisations) qui prennent part à des activités générant des données de surveillance sur des substances jugées prioritaires pour l'environnement et la santé humaine	X : Surveillance des effets sur la santé et l'environnement
	5. Nombre de pays (et d'organisations) disposant de mécanismes pour la définition des priorités en matière de réduction des risques	
B. Connaissances et informations	6. Nombre de pays (et d'organisations) fournissant des informations conformes aux normes harmonisées au niveau international	V : Système général harmonisé
	7. Nombre de pays (et d'organisations) dotés de stratégies visant spécifiquement à informer les groupes vulnérables des risques posés par les produits chimiques	V : Échange de données et d'informations
	8. Nombre de pays (et d'organisations) dotés de programmes de recherche	X : Surveillance des effets sur la santé et l'environnement
	9. Nombre de pays (et d'organisations) disposant de sites Internet donnant des informations aux parties prenantes	V : Échange de données et d'informations
C. Gouvernance	10. Nombre de pays (et d'organisations) qui se sont engagés à mettre en œuvre l'Approche stratégique	IV : Cadres institutionnels et coordination
	11. Nombre de pays (et d'organisations) dotés de mécanismes de coordinations multipartites	IV : Cadres institutionnels et coordination VI : Participation de l'industrie
	12. Nombre de pays (et d'organisations) dotés de mécanismes pour mettre en œuvre les principales priorités internationales concernant les produits chimiques	III : Application des conventions internationales
D. Renforcement des capacités et coopération technique	13. Nombre de pays (et d'organisations) fournissant des ressources (financières et en nature) pour aider au renforcement des capacités et à la coopération technique avec d'autres pays	
	14. Nombre de pays (et d'organisations) ayant recensé et hiérarchisé leurs besoins de renforcement des capacités pour la gestion rationnelle des produits chimiques	
	15. Nombre de pays (et d'organisations) engagés dans la coopération régionale sur les questions relatives à la gestion rationnelle des produits chimiques	
	16. Nombre de pays où la gestion rationnelle des produits chimiques est incluse dans les programmes d'aide au développement	VII : Budgétisation nationale
	17. Nombre de pays (et d'organisations) menant des projets financés par le Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique	
	18. Nombre de pays (et d'organisations) menant des projets de gestion rationnelle des produits chimiques financés par des sources de financement autres que les fonds du Programme de démarrage rapide	VI : Participation de l'industrie

<i>Objectif de l'Approche stratégique</i>	<i>Indicateur de progrès</i>	<i>Élément fondamental</i>
E. Trafic international illicite	19. Nombre de pays dotés de mécanismes visant à prévenir le trafic de substances chimiques toxiques, dangereuses et strictement réglementées	I : Cadres juridiques II : Application et respect des lois
	20. Nombre de pays dotés de mécanismes visant à prévenir le trafic de déchets dangereux	I : Cadres juridiques II : Application et respect des lois
